



# PROCÈS-VERBAL N°9

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion du : lundi 13 avril 2026

---

**Présent(s) :** Monsieur Daniel SALDANA, Président,

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Gérard BLANCHET, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, André REALLAND, Sébastien TEISSIER,

---

**Excusé(s) :**

---

**Assistent :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

### PROCHAINE REUNION LE 18/05/2026

#### **RAPPEL**

*- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.*

*- La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.*

**Référent Installation** : Monsieur José DUARTE - [terrains@occitanie.fff.fr](mailto:terrains@occitanie.fff.fr)

**Référent Eclairage** : Monsieur André REALLAND - [referenteclairage@footoccitanie.fr](mailto:referenteclairage@footoccitanie.fr)

#### **Glossaire :**

**C.F.T.I.S.** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S.** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S.** : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

**A.O.P.** : *Arrêté d'Ouverture au Public*

**A.A.C.** : *Attestation Administrative de Capacité*

**PV CDS** : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

**SYN** : *Terrain Synthétique*

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **ESPERAZA - STADE CASSAGNEAU - NNI 111290301**

Cette installation est classée Niveau FOOT A8 jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 11/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13/04/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **AXAT - STADE MUNICIPAL - NNI 110210101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 133 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

#### **CASTELNAUDARY - COMPLEXE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 110760102**

Cette installation est classée en niveau FOOT A8 jusqu'au 12/01/2036

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/02/2026

Etude photométrique en date du 30/01/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 129 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

**La C.R.T.I.S. propose de référencé l'éclairage de cette installation en E-Entrainement.**

## 2.2 Confirmation de classement

### LAVALETTE - STADE MUNICIPAL - NNI 111990101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 73 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.48

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (73 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

### PEZENS - STADE MUNICIPAL - NNI 112880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 75 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### LUC LA PRIMAUBE - STADE FRANÇOIS NIARFEX 2 - NNI 121330202

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 12/12/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 02/10/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/03/2026 par la CDTIS,

***Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,30m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.***

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/04/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2026.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### AUBIN - STADE LEOPOLD GORYL - NNI 120130101

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 26/09/2029

A la Suite de la demande de subvention FAFA de la commune d'AUBIN et a l'achèvement des travaux effectués sur le terrain de football, la CDTIS a procédé au contrôle de la conformité des bancs de touche.

**La Commission notifie que les bancs de touche sont conformes, et confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 26/09/2029.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### AUBIN - STADE RENÉ GRES - NNI 120130102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/02/2026

Etude photométrique en date du 10/04/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 198 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### LUC LA PRIMAUBE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 121330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 04/02/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 253 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54 (Non conforme)

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.54) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### MILLAU - STADE MALADRERIE 1 VRIGNAUD - NNI 121450201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19/06/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 14/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 111 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.33

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### **MILLAU - STADE MALADRERIE 2 TOURTE - NNI 121450202**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19/06/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 14/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 173 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2030.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **MILLAU - STADE MALADRERIE 3 KATONA - NNI 121450203**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 19/06/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 14/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.09) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### **2.4 Avis préalable**

## 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### **ST GIRONS – COMPLEXE SPORTIF JO BUISSON – NNI 92610101**

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 16/03/2031

A la Suite de la demande de subvention FAFA de la commune de ST GIRONS et a l'achèvement des travaux effectués sur le terrain de football, la CDTIS a procédé au contrôle de la conformité du tunnel

**La Commission notifie que le tunnel est conforme, et confirme le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 16/03/2031.**

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **BEZIERS - Plaine De Jeux De Montflourès 2 - NNI 340320502**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 14/01/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13/04/2036.**

#### **BEZIERS - Plaine De Jeux De Montflourès 3 - NNI 340320503**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 14/01/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 12/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 13/04/2036.**

### 1.2 Confirmation de classement

#### **LE POUGET - STADE MUNICIPAL - NNI 342100101**

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 08/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 05/11/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05/12/2025 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/04/2036.**

#### **LOIRAS DU BOSC - STADE JEAN GONZALEZ - NNI 340360101**

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 30/11/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 24/09/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/04/2036.**

## **ST JEAN DE FOS - PARC DES SPORTS DES OLIVIERS - NNI 342670101**

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 24/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03/12/2025 par la CDTIS,

**La commission constate la non-conformité majeure suivante :**

**- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (article 3.3 du règlement) relevé dans le rapport de visite à 2,40m.**

**Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en retrait de classement à la date de la notification. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **MARAUSSAN - STADE ARMAND SANJOU - NNI 341480101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 176 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.46 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.26) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.46) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### **NISSAN LEZ ENSERUNE - STADE BOUSSUGE RENÉ - NNI 341830201**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/12/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 21 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairement moyen horizontal (21 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus à 120 lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.47) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

### **OLONZAC - STADE MAURICE BIELSA - NNI 341890101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 24/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 279 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **BAILLARGUES - Complexe Sportif Bambuck 2 - TiganA - NNI 340220102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 16/12/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 190 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 16/12/2027.**

### **MAGALAS - STADE D' ARBOURY - NNI 341470101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/03/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/03/2026

Etude photométrique en date du 05/05/2017

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 198 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2030.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### **GIGNAC - STADE GUY PAULET - NNI 341140101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 20/03/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne veut pas renouveler l'éclairage,

*Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées. (Art. 2.1 du Règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives).*

**La Commission prend note.**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **SAUZET - STADE MUNICIPAL - NNI 303130101**

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 07/07/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/12/2025 et le 09/03/2026, par la CRTIS,
- A.A.C. du 16/12/2025,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 13/04/2036.**

#### **ST AMBROIX - STADE MUNICIPAL - NNI 302270101**

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 10/09/2025 et 24/03/2026 par la CRTIS,
- A.A.C. du 23/03/2026,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 13/04/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **CORNILLON - STADE MAURICE BOUSQUET - NNI 300960101**

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 10/07/2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 26/01/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26/01/2026 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 16/03/2036.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### **ST HILAIRE DE BRETHMAS - STADE PAUL DOUARCHE - NNI 302590101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 114 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.53

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### **AIMARGUES - STADE RENÉ DUPONT - NNI 300060101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/04/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/04/2026

Etude photométrique en date du 14/04/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 279 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13/04/2030.**

#### **LE MASSEGROS - STADE HENRI POUJOL - NNI 480940101**

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E-Entrainement jusqu'au 15/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/02/2026

Etude photométrique en date du 14/12/2021

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 164 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

L'article 3.3.5 du règlement précise que les GR (50 max) doivent être conformes en cas de non-respect des règles d'implantation (dont la hauteur des projecteurs). Sur cette installation le GR est de 54 et la hauteur des projecteurs est à 12m.

**Dans l'état cet éclairage ne peut obtenir de classement.**

## **ROUSSON - STADE LAURENT BLANC 2 - NNI 302230102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07/02/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 02/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 118 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.21 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42 (Non conforme)

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de l'éclairage moyen horizontal (118 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120lux / Art 3.2.1)*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.19) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.38) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

**A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé pour 4 ans.**

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### **AUBIET - GYMNASSE FOYER RURAL - NNI 320129901**

Cette installation est classée Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 23/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 14/01/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13/04/2026. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.**

#### **LOMBEZ - SALLE POLYVALENTE DE LOMBEZ - NNI 322139901**

Cette installation est classée Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 23/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 13/04/2026. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.**

#### **PAULHAC - STADE ANTOINE BERTASSI 3 - NNI 323060103**

Cette installation est classée Niveau FOOT A5 jusqu'au 17/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A5 en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A5 jusqu'au 13/04/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **MONFERRAN SAVES - STADE MUNICIPAL - NNI 322680101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 10/01/2025

La Mairie nous informe que cette installation n'existe plus,

**La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13/04/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

#### 2.2 Confirmation de classement

### **EAUZE - STADE MUNICIPAL - NNI 321190101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 183 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

### **STE CHRISTIE - STADE MARIUS ESPIAU N° 1 - NNI 323680101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 05/09/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/04/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 20/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 140 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

### **MONTESQUIEU LAURAGAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 313740101**

Cette installation est classée Retirée du classement jusqu'au 22/05/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/02/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 26/03/2026 par la CRTIS,

***Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,40m et 2,42m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.***

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 13/04/2036.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### **SEYSSES - COMPLEXE DE LA SAUDRUNE - NNI 315475501**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 PALISSADES en date du 20/12/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/01/2026 par la CRTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission constate la conformité de l'installation au cahier des charges et référence cette installation FOOT 5 PALISSADES.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### **TOULOUSE - STADE SORDELOS 2 - NNI 315550304**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/01/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 02/04/2026

Etude photométrique en date du 06/08/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2030.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **AUSSONNE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 310320101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/03/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 191 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

### **BEAUZELLE - STADE EUGÈNE CHAMAYOU 1 - NNI 310560101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 145 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

### **BEAUZELLE - STADE EUGÈNE CHAMAYOU 2 - NNI 310560102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07/01/2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 79 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.33 (Non conforme)

*Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.33) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.**

### **LAVELANET COMMINGES - STADE ROBERT SERIGNAC - NNI 312860101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 03/12/2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 123 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### **PIBRAC - STADE DE LA CASTANETTE - NNI 314170301**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

### **TOULOUSE - STADE PIERRE CAHUZAC - NNI 315551001**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 296 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

#### **ENCAUSSE LES THERMES - STADE FRANÇOIS LARRIEU - NNI 311670101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/08/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 09/04/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 124 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### **PECHBONNIEU - STADE EDOUARD LABBÉ - NNI 314100101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 06/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/03/2026

Etude photométrique en date du 24/05/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 364 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2030.**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### LA BARTHE DE NESTE - STADE ALBERT ESCALE - NNI 650690101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 22/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 07/05/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 23/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 13/04/2036.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### HORGUES – STADE MUNICIPAL – NNI 652230101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 27/04/2028

A la Suite de la demande de subvention FAFA de la commune de HORGUES et a l'achèvement des travaux effectués sur le terrain de football, la CDTIS a procédé au contrôle de la conformité des buts fixes a 11 mis en place sur le terrain d'honneur.

Ces derniers sont bien à une hauteur sous barre de 2,44m et sont scelles au sol.

**La Commission notifie que les buts ont été placés, et confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 27/04/2028.**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### HORGUES - STADE MUNICIPAL - NNI 652230101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 111 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

*Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :*

*La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

## 2.2 Confirmation de classement

### **GER - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 651970101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 153 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

### **LOURDES - STADE LANNEDARRE - NNI 652860101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 02/04/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 226 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 13/04/2028.**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

### ST GERMAIN BEL AIR - STADE MUNICIPAL - NNI 462670101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 25/10/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/04/2026

Etude photométrique en date du 24/04/2025

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 125 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2030.**

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

### **LE BOULOU - STADE DES ALBÈRES 2 - NNI 660240103**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/02/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 30/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 152 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

***A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en Niveau E6 pour 4 ans.***

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### **PERPIGNAN - STADE JULES SBROGLIA - NNI 661360301**

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau E-Entraînement jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/03/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/03/2026

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.23

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.47

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

### AUCAMVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 820050101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 30/06/2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : extension des vestiaires existants, aménagement d'une buvette et d'une préau, création de deux places de parking PMR et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 19/03/2026

Lettre d'intention

Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne une rénovation des vestiaires : 1 vestiaire joueurs de 27.7 m<sup>2</sup>, 1 vestiaire joueurs de 26.8 et un vestiaire arbitre de 9 m<sup>2</sup>

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

## 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### VERDUN SUR GARONNE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 821900101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/02/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/03/2026

Etude photométrique en date du 02/02/2023

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 318 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13/04/2030.**

**2.2 Confirmation de classement**

**2.3 Changement de niveau de classement**

**2.4 Avis préalable**

**2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

#### **GRAULHET - PLATEAU MULTISPORTS BERNARD LADET - NNI 811059904**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 27/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13/04/2036. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.**

### 1.2 Confirmation de classement

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **LABASTIDE ST GEORGES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 811160102**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 16/06/2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot A8 en date du 06/02/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 30/03/2026 par la CDTIS,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 jusqu'au 13/04/2036.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

#### **GRAULHET - STADE DE L' ESTARIE N.2 - NNI 811050102**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/03/2026

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 101 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.31

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 13/04/2028.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

### 2.4 Avis préalable

#### **PONT DE LARN - Stade André Lapeyre 1 - NNI 812090101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 26/09/2029

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 13/10/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/04/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 26/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 101 x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44,5

Facteur de maintenance : 1

Eclairage moyen horizontal (EhM) : 192 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau **E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

### 2.5 Affaires diverses

